

La DÉMOCRATIE

signifie littéralement
« le gouvernement par le peuple ».

TOUT le peuple...

Si vous voulez véritablement changer les choses et ramener la démocratie au CANADA, veuillez alors poursuivre la lecture, car il s'agit de notre dernier espoir.

Dix-neuf États autorisent les jeunes âgés de 17 ans à voter lors des élections primaires et des caucus aux États-Unis. La localité de Takoma Park au Maryland est devenue en 2013 le premier endroit aux États-Unis à abaisser l'âge du vote à 16 ans lors des élections municipales et des référendums.

Les résidants du canton de Glarus en Suisse ont décidé par consultation populaire le 6 mai 2007 d'abaisser l'âge du vote de 18 à 16 ans lors des élections cantonales et locales.

Le droit de vote s'acquiert à 18 ans dans la plupart des pays. Ceux dont l'âge minimal pour son exercice à l'échelle nationale est de 17 ans comprennent le Timor-Oriental,

l'Indonésie, la Corée du Nord, le Soudan du Sud et le Soudan. L'âge minimal est de 16 ans en Argentine, en Autriche, au Brésil, à Cuba, en Équateur, au Nicaragua ainsi qu'à l'île de Man, à Jersey et à Guernsey (trois dépendances autonomes de la Couronne britannique). Les jeunes âgés de 16 à 18 ans peuvent voter en Bosnie, en Serbie et au Monténégro s'ils travaillent. L'âge minimal le plus élevé est de 21 ans dans quelques pays. D'autres prescrivent un âge minimal inférieur à celui des élections nationales lorsqu'il s'agit d'élections municipales ou liées à des entités subétatiques. Il arrive aussi que des pays prescrivent un âge MAXIMAL pour l'exercice du droit de vote, par exemple l'Iran, où cet âge est fixé à 70 ans.

Le « **vote Demeny** » est une proposition consistant à accorder un poids politique aux enfants en permettant aux parents et aux tuteurs de voter en leur nom. L'expression a été forgée par Warren C. Sanderson en 2007¹. Selon cette proposition, chaque parent disposerait d'un vote par procuration valant la moitié d'un vote normal pour chacun de ses enfants à charge. Ceci permettrait des « demi-votes » différents rattachés à chaque enfant si les opinions politiques des parents sont différentes. Les parents perdraient l'usage de ce vote par procuration à son égard lorsqu'un enfant atteint l'âge minimal du vote.

Contenu

Des agresseurs d'enfants et des meurtriers ayant été condamnés peuvent voter, des gens éprouvés par des troubles mentaux peuvent voter, des aînés atteints de démence peuvent voter. On peut objecter qu'il s'agit d'un pourcentage minime des électeurs, mais songez à celui des jeunes âgés de moins de 18 ans dont l'intellect est supérieur à celui de la plupart des

adultes et qui sont porteurs de nouvelles idées sans avoir été contaminés par le cynisme.

L'influence la plus importante sur les lois électorales depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale a été sans aucun doute la *Charte canadienne des droits et libertés* entrée en vigueur le 17 avril 1982. Les articles 2 à 5 de la Charte précisent quels sont les libertés fondamentales et les droits démocratiques.

Selon l'article 3,

« Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales. »

La Cour a concouru, bien que le jugement n'ait pas précisé quel niveau de capacité mentale rend un citoyen éligible à l'exercice du droit de vote. C'est en 1993, dans le cadre du projet de loi C-114, que le Parlement a retiré l'incapacité mentale de la liste des motifs privant un citoyen canadien de l'exercice de ce droit.

Lors du prochain scrutin, un gouvernement peut être élu qui soit désireux d'envoyer des militaires combattre à l'étranger. Des adolescents qui seront âgés de 16 ans lors de cette élection atteindront donc deux ans plus tard l'âge de 18 ans et un gouvernement au choix duquel ils n'auront pas participé pourra quand même les envoyer vers la mort. Accordez-leur LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR quel sera ce gouvernement!

PERMETTEZ À NOS JEUNES DE S'EXPRIMER et laissez-les au moins voter à 16 ans lors des élections scolaires, ou laissez des étudiants siéger aux conseils scolaires.

Nous inondons nos enfants de publicité comme s'ils étaient des adultes, nous leur vendons une avalanche de produits à la mode pour qu'ils aient l'impression d'être plus vieux, et nous les transformons en meute de consommateurs prêts à enrichir les grandes entreprises. NOUS les utilisons et NOUS abusons d'eux, pourtant nous les privons de leur expression démocratique.

L'une des principales raisons pour lesquelles les politiciens ne veulent pas que les jeunes aient le droit de vote est que ceux-ci voient clair dans leur propagande et ces politiciens savent que la plupart d'entre eux ne seraient pas réélus.

Les conseils scolaires sont indifférents à cet enjeu, car leurs soucis dominants sont le BUDGET et leur propre réélection.

Nouveau départ

Nos enfants sont plus créatifs et attentionnés que nous le croyons, car ils sont exempts de mauvaises intentions et de préjugés à la naissance. Ce sont des comportements qu'ils apprennent et devinez quels sont ceux qui les corrompent? Nous les adultes réputés sages et raisonnables dont l'exemple est souvent déplorable. Aussi bien dire que nos enseignements ne sont pas à la hauteur.

Évolution et changement.

Respect, courtoisie et coopération.

MES DERNIÈRES PAROLES

Réfléchissez sérieusement aux propos suivants et répondez-moi si vous l'osez que les jeunes doivent rester privés du droit de vote.

**J'AI PRESQUE 64 ANS ET MES MODÈLES SONT
MES DEUX PETITS-FILS âgés de 5 et 6 ans!**

Commencez par écrire à vos députés fédéraux et provinciaux ainsi qu'à tout autre représentant élu pour lequel vous votez.

**RAMENONS ENSEMBLE UNE VÉRITABLE
DÉMOCRATIE AU CANADA, LE MEILLEUR
ENDROIT SUR TERRE!**

MAIS POUR ENCORE COMBIEN DE TEMPS?